



Un bon compromis ?

LA NOTE De Wever était bien une proposition de compromis, estime Philippe Van Parijs (UCL). Qui n'était évidemment pas équilibrée, car elle émanait du négociateur le plus radical. Mais ce texte, dit-il, aura eu le mérite... de clarifier les choses.

La note de Bart De Wever proposait-elle un compromis ? Le nier, c'est être victime d'une illusion d'optique très répandue. Un compromis est un accord impliquant des concessions mutuelles. Quelqu'un fait une concession lorsqu'il se dit prêt à accepter un accord qui s'écarte non de ce qu'il souhaite secrètement ou revendique publiquement, mais de ce à quoi il estime sincèrement avoir droit. Lorsqu'un compromis est proposé, on perçoit souvent très bien la distance qui le sépare de ce qu'on estime honnêtement être en droit de revendiquer soi-même, mais beaucoup plus vaguement, ou pas du tout, la concession que fait l'autre, surtout lorsqu'on le fréquente peu, lorsqu'on se donne peu la peine de l'entendre, encore moins de le comprendre. Au sens ainsi précisé, la note de Bart De Wever proposait un vrai compromis.

Ce compromis était-il « équilibré » ? Bien sûr que non. Il ne pouvait pas l'être. Parce qu'il n'émanait pas d'un observateur impartial, mais d'un négociateur, même de celui qui défend la position la plus éloignée du statu quo. De ce fait, toutes les concessions qu'il fait dans la note seront certes présentées par lui-même comme maximales, mais nécessairement comprises comme minimales par tout le monde. En revanche, aucune des concessions que la note exige des autres négociateurs ne peut être tenue pour acquise. Chacun des négociateurs sait cela, et Bart De Wever mieux que tout autre.

En rédigeant sa note, il a néanmoins bien joué son rôle de clarificateur, à condition que les autres fassent ce qu'il leur a demandé de faire, à savoir indiquer ce qu'ils souhaitent changer. Et qu'il faille y changer beaucoup est évident si l'on veut arriver à quelque chose qui commence à ressembler à un bon compromis, c'est-à-dire un compromis tel que « *tous les habitants de ce pays y gagnent* », pour reprendre la formule ambitieuse utilisée à plus d'une reprise par Bart De Wever lors de sa conférence de presse du 4 octobre.

« Si la note est très loin de satisfaire cet objectif, ce n'est pas en raison du compromis qu'elle propose pour régler enfin BHV, un problème mineur en soi »

Si la note est très loin de satisfaire cet objectif, ce n'est pas en raison du compromis qu'elle propose pour régler enfin le problème de BHV, un problème mineur en soi, mais dont on peut comprendre la charge émotionnelle tant qu'il y aura des Flamands qui voient dans le français une menace pour le néerlandais et des francophones qui croient pouvoir se comporter en colons dans la périphérie flamande de Bruxelles. Scinder BHV, c'est affirmer symboliquement – sans garantir effectivement – que ceux qui veulent s'installer durablement en Brabant flamand doivent avoir le courage et l'humilité d'apprendre le néerlandais. Mais pas de compromis, bien entendu, sans concession réciproque, ici sous la forme de l'accentuation du caractère particulier des six communes à facilités. Un jour viendra où les Flamands comprendront qu'il est de leur intérêt que ce petit bout de territoire soit rattaché à la région trilingue de Bruxelles-Capitale, tout comme les Wallons ont fini par comprendre qu'il était de leur intérêt que l'UCL soit éjectée de Leuven.

La prétention de la note à offrir un bon compromis est autrement problématique lorsqu'elle traite de la loi de financement. Plus d'autonomie fiscale, dit la note, et plus de responsabilisation financière. Pour comprendre l'enjeu, il faut d'abord saisir la différence. La responsabilisation financière consiste ici à faire dépendre les recettes d'une région du montant de l'impôt des personnes physiques qui y est prélevé. L'autonomie fiscale consiste à laisser une région libre de dé-

terminer le niveau et les modalités de l'impôt sur son territoire. L'une et l'autre sont maximale-ment réalisées par des états souverains. Mais une responsabilisation financière maximale est compatible avec une autonomie fiscale nulle : l'Etat fédéral détermine alors l'assiette et les taux de tous les impôts mais ristourne à chaque région l'impôt perçu sur son territoire. Et une autonomie fiscale totale est compatible avec une responsabilisation financière nulle : chaque gouvernement régional détermine à sa guise les modalités de tous les impôts, mais un système de péréquation interrégional égalise les revenus nets moyens de chaque région.

Comment défendre la responsabilisation financière ? Pour qui prétend proposer une réforme dont tous les citoyens sortent gagnants, pas en disant qu'elle enrichirait la région la plus riche et appauvrirait les autres. Plutôt en expliquant que lier les recettes d'une région à sa performance économique est une manière d'inciter son gouvernement à mieux faire. Bien sûr un gouvernement régional a bien d'autres raisons de se préoccuper du bien-être matériel de sa population, et celui-ci est affecté par bien d'autres facteurs que la politique de son gouvernement. C'est pourquoi toutes les propositions de réforme limitent fortement cette responsabilisation financière. Dans la proposition simulée dans la note, la différence entre l'assiette fiscale des régions plus pauvres et la moyenne fédérale est compensée à raison de 80 %. Cette compensation est insuffisante – et donc la responsabilisation déjà excessive – pour satisfaire la condition de non-appauvrissement – l'un des douze principes ayant apparemment fait l'objet d'un accord. Mais il y a une limite plus fondamentale à toute responsabilisation sérieuse ainsi comprise.

Nos trois Régions se partagent la métropole centrale à laquelle le pays doit aisément le tiers de son PIB. A quoi incitera-t-on – acculera-t-on même – la région bruxelloise, qui en forme le centre, en rendant ses recettes fortement dépendantes de l'impôt sur les personnes physiques perçu sur son petit territoire ? Pas à mener une politique de création d'emplois dont beaucoup seront occupés par des habitants de sa périphérie. Bien plutôt à adopter des règlements sur les logements insalubres, la circulation des bus scolaires ou la location des kots qui refouleront les immigrants à Vilvorde, les eurocrates à Tervuren et les étudiants chez leurs parents. Et à rendre la vie urbaine plus attrayante pour les gros contribuables qui choisiront de vivre en ville et les navettes plus pénibles pour ceux qui persisteront à habiter en dehors. « Responsabiliser » des régions qui se partagent une métropole en faisant dépendre leurs recettes des revenus imposables de ceux qui y dorment est une bien piètre manière de promouvoir le dynamisme économique. Pour éviter les incitants pervers, cette responsabilisation devra donc rester très limitée.

Quid alors de l'autonomie fiscale ? Pour

pouvoir soutenir que tous les citoyens y gagneraient, on peut invoquer deux arguments : 1. L'autorité qui dépense l'argent le dépensera mieux si c'est elle-même qui en impose le prélèvement à la population. 2. Chaque région dispose ainsi d'instruments fiscaux pour poursuivre ses objectifs. Mais qui dit autonomie fiscale dit concurrence fiscale. Qu'elle s'applique à l'impôt des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés, la fragmentation du pouvoir fiscal entre entités autonomes accroît inévitablement le pouvoir de négociation des plus riches, des plus puissants, des plus mobiles et affaiblit les plus vulnérables. Ce n'est pas ici la solidarité entre les régions qui est fragilisée, mais la solidarité au sein de chacune. Ce danger existe même lorsque les entités fédérées sont très vastes. Il devient un risque qu'il est irresponsable de prendre lorsqu'elles sont aussi collées l'une à l'autre que chez nous, du moins pour ceux qui ont vraiment à cœur les intérêts de l'ensemble de la population, pas seulement ceux du patronat. Il ne faut pas pour autant bannir toute autonomie fiscale. Pour rencontrer le premier argument en sa faveur sans prêter le flanc à ce danger, on peut par exemple autoriser chaque région, sans limite aucune, à ac-

« La prétention de la note à offrir un bon compromis est autrement problématique lorsqu'elle traite de la loi de financement »

corder un crédit d'impôt forfaitaire remboursable à l'ensemble de sa population. Pour rencontrer le second argument, on peut, comme le suggère la note, permettre des modulations de l'impôt au service des politiques régionales, dans des limites qu'il s'agit cependant de préciser plus nettement et en veillant à ne pas rendre la fiscalité belge encore plus compliquée qu'elle ne l'est.

Poursuivre cette recherche d'un bon compromis sur la loi de financement, comme d'ailleurs sur d'autres aspects de la note, devrait permettre de convaincre ceux qui ne le sont pas encore que toute « révolution copernicienne » doit se fonder sur les régions. Défédéraliser, ne fût-ce qu'un peu, les allocations familiales, par exemple, n'a de sens que si on opère au niveau des régions. En tentant de sembler les attribuer tout de même aux communautés, la note fournit un exemple caricatural de ces « constructions compliquées qui ne font qu'amplifier les problèmes » dont elle prétend vouloir nous délivrer. Pour imaginer et réaliser des compromis qui profitent à tous, il est grand temps de se débarrasser d'une lecture bi-ethnique obsolète de la réalité bruxelloise et de la Belgique bicommunautaire de Papa qui en est le corrélat. La distinction intenable entre matières « personnalisables » et matières « localisables » doit cesser d'empêcher nos trois gouvernements régionaux d'exercer efficacement l'ensemble cohérent des compétences dont la défédéralisation se justifie.

Pour arriver laborieusement à de bons compromis, est-il vraiment nécessaire de passer par ces interminables blocages post-électoraux ? Hélas oui. Aussi longtemps que nous n'aurons pas eu la sagesse d'infléchir notre système électoral de manière à forcer ceux qui veulent nous gouverner à formuler, expliquer et défendre avant les élections, face à tous les citoyens de ce pays les propositions de réforme dont ils prétendent que tous sortiraient gagnants.

Il n'y aura pas de réforme de l'Etat intelligente aujourd'hui qui n'inclue pas la création d'une circonscription fédérale pour les élections fédérales. Pas pour ressusciter une nation belge révolue à jamais. Mais pour faciliter les innombrables réformes futures dont notre fédération aura encore besoin. ■



Philippe Van Parijs

Professeur à l'UCL, il anime la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale.

LA NOTE DÉPOSÉE par le clarificateur Bart De Wever a été démolie par les partis francophones. A juste titre ? © BELGA/ MAETERLINCK.